

DEMANDE D'ACCUEIL À L'INTERNAT

L'internat est un service rendu aux familles et non un droit. La Région Bretagne et le Rectorat doivent gérer un grand nombre de demandes d'accueil dans les internats des lycées rennais. La préférence est ainsi donnée aux élèves mineurs. Les élèves de CQP Horlogerie ne sont pas prioritaires. Une réponse vous sera donnée **à partir du 8 juillet**.

ACCEPTATION DU REGLEMENT DE L'INTERNAT :

Je déclare avoir téléchargé et lu sur le site internet du lycée <http://lycee-jean-jaures-rennes.fr> dans la rubrique infos pratiques le règlement de l'internat du lycée. Je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève

La vie en collectivité implique obligatoirement le respect :

- des horaires (lever, coucher, repas, sorties...)
- des règles de vie
- des biens et des personnes

En cas de non-respect de ces règles de vie, les sanctions du règlement intérieur seront appliquées jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat si nécessaire. Ayant pris connaissance des obligations :

Je soussigné (e) :

Demande l'inscription à l'internat de l'élève : Classe :

Distance entre le domicile et l'internat : Dortoir : Filles Garçons

Fait à Le

Signature de l'élève

Signature du responsable

L'acceptation à l'internat ne vaut que si l'élève a un adulte référent à Rennes ou aux alentours pour une prise en charge rapide en cas d'urgence (coordonnées à renseigner page 3 sur la fiche d'inscription).

RAPPEL DES HORAIRES ET DE CERTAINS POINTS DE FONCTIONNEMENT A L'INTERNAT

lundi, mardi et jeudi

de 7h à 7h45	accès au restaurant scolaire pour le petit déjeuner
8h	fermeture du restaurant scolaire et des dortoirs
17h45	ouverture des dortoirs
18h30 – 18h45	accès au restaurant scolaire pour le dîner
19h15	fermeture du restaurant scolaire
19h15 – 19h30	retour au dortoir et préparation pour le temps de l'étude
19h30 – 20h15	étude
20h15 – 21h30	temps libre (accès au foyer)
21h30	retour au dortoir
21h30 – 22h00	toilette – temps calme dans les chambres
22h15	extinction des plafonniers – plus de déplacement autorisé entre les chambres
22h30	extinction des lumières individuelles

mercredi

après-midi : ➤ ouverture des dortoirs à 15h45 ;
➤ temps libre ; des sorties pourront être ponctuellement proposées par la Maison des Lycéens.

soirée : pas d'étude obligatoire ; des activités culturelles et sportives sont proposées aux élèves de 19h30 à 21h.